

Signification des principales indications éventuelles.
pouvant figurer en tête de l'adresse.

D. = Urgent.	XPx. . . . = Exprès payé.
AR. = Remettre contre reçu.	NUIT. . . . = Remettre même pendant la nuit.
PC. = Accusé de réception.	JOUR. . . . = Remettre seulement pendant le jour.
RP. = Réponse payée.	OUVERT = Remettre ouvert.
TC. = Télégramme collationné.	
MP. = Remettre en mains propres.	

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)



FBC 500 1

N°



Timbre à date.

Laffy

N° 701. — [Anc. 324 bis.] (Février 1912. — 1/24 triple Jésus lieu sp.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
<i>St Gaudens</i>	<i>734</i>	<i>10</i>		<i>9^h 25</i>	

*Apportera Montjean vingt ^{cinq} Kilos
midi pente*

Bertrand